



PREAVIS MUNICIPAL NO 2024/09

REAMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE COMMUNALE ET AUTORISATION D'EMPRUNTER LA SOMME DE CHF 171'879.-

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Depuis la dernière transformation de notre déchetterie en 2003, deux projets ont été soumis sans succès à l'approbation du Conseil général.

- La mise en place d'une benne à gazon en octobre 2018 (CHF 30'000.-)
- Le réaménagement et l'agrandissement de la déchetterie en mars 2020 (CHF 540'000.- + 250'000.- pour un couvert)

Le premier a soulevé des craintes quant au dégagement d'odeurs dues à la fermentation du gazon dans la benne.

Le second n'a pas convaincu pour des raisons de coûts excessifs, d'emplacement au centre du village, de non-collaboration avec les communes voisines et d'absence de solution de recyclage des déchets verts.

La Municipalité a depuis repris le projet et tenté de résoudre ces divers aspects :

- Emplacement et collaboration : La Municipalité a initié un projet en collaboration avec Vucherens pour utiliser la surface disponible à la STAP (ch. du Moulin). Malheureusement Les autorités cantonales se sont finalement opposées au projet pour des raisons d'emplacement qui devait être, selon eux, dans la zone de bâti urbain. Malgré une justification légale pas vraiment fondée (jurisprudences fédérales hors sujet), la Municipalité a renoncé à porter ce dossier en justice pour des raisons de coûts et de délais.
- Coûts : Afin de limiter l'augmentation des taxes (un service industriel doit être auto financé), cette solution a été pensée pour réduire la complexité des travaux entrepris. La surface disponible a été optimisée afin d'éviter son agrandissement, l'accès aux bennes se fera par des passerelles, un local communal disponible sera réutilisé pour éviter la construction d'un couvert.
- Recyclage des déchets verts : La collecte des déchets verts est une obligation pour les communes. Vulliens ne peut malheureusement pas la respecter actuellement. Une solution de loges à ciel ouvert a été retenue. Elle permettra d'éviter les relents de fermentation et d'offrir un stockage plus important qu'une benne, ce qui réduira les coûts d'évacuation. Il faut noter que d'autres projets similaires dans la région ont déjà donné entière satisfaction et ne dégagent quasiment pas d'odeurs.



II. Description du projet

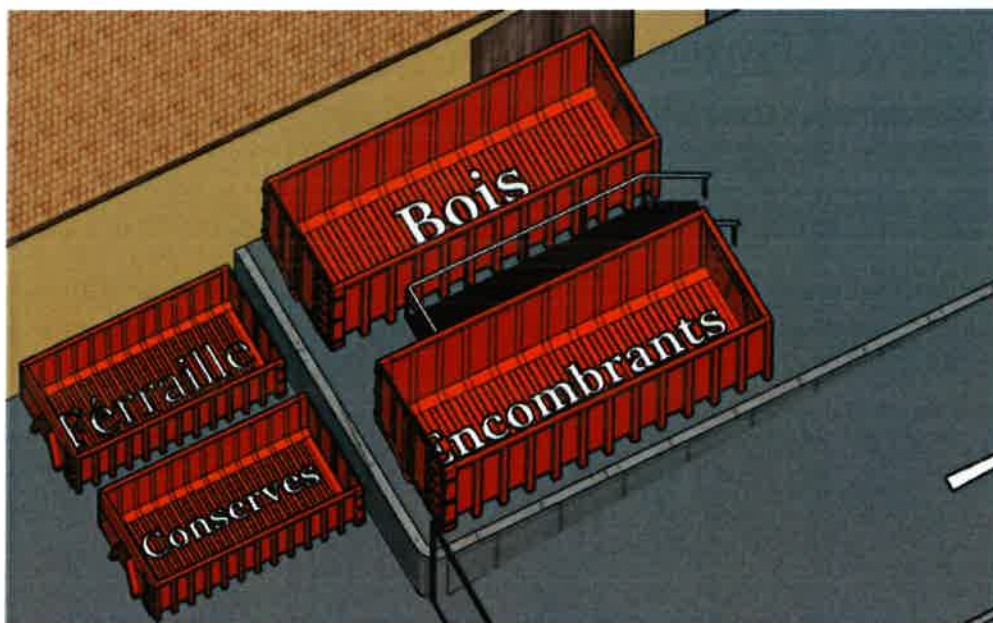
Depuis la dernière rénovation en 2003, la population de notre commune a presque doublé, notre déchetterie ne correspond plus aux normes en vigueur et ne propose pas de recycler certains déchets. Elle a donc été repensée en termes de types de récupération, de confort d'utilisation et de sécurité. Le cheminement des véhicules, le stationnement et les accès seront améliorés tout en minimisant les coûts.

Agencement

La solution retenue consiste à optimiser au maximum la surface disponible tout en profitant des travaux de bétonnage déjà réalisés lors du projet de mise à ciel ouvert de la Tuayrette.

Un réaménagement des bennes permettra d'économiser de la place et d'en augmenter le nombre. Leur accès se fera avec des passerelles métalliques afin d'assurer la sécurité des usagers et de simplifier la dépose des objets collectés.

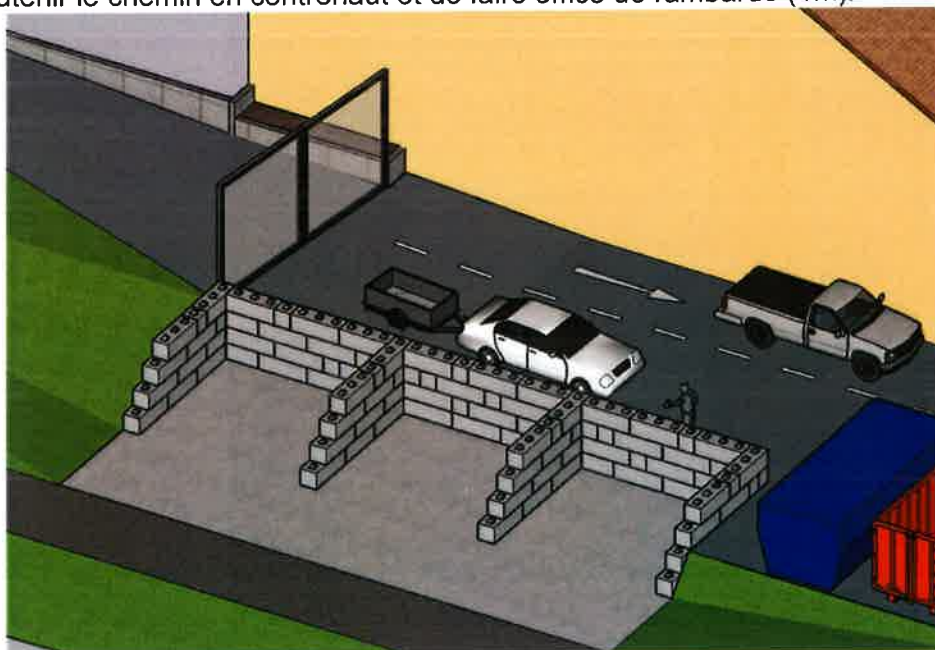
Le mur sud (le long de l'entrée actuelle) présente actuellement des fissures inquiétantes et sa rénovation devait de toute façon être entreprise. Il sera renforcé et un radier en béton armé s'y appuiera afin de pouvoir accueillir deux bennes.



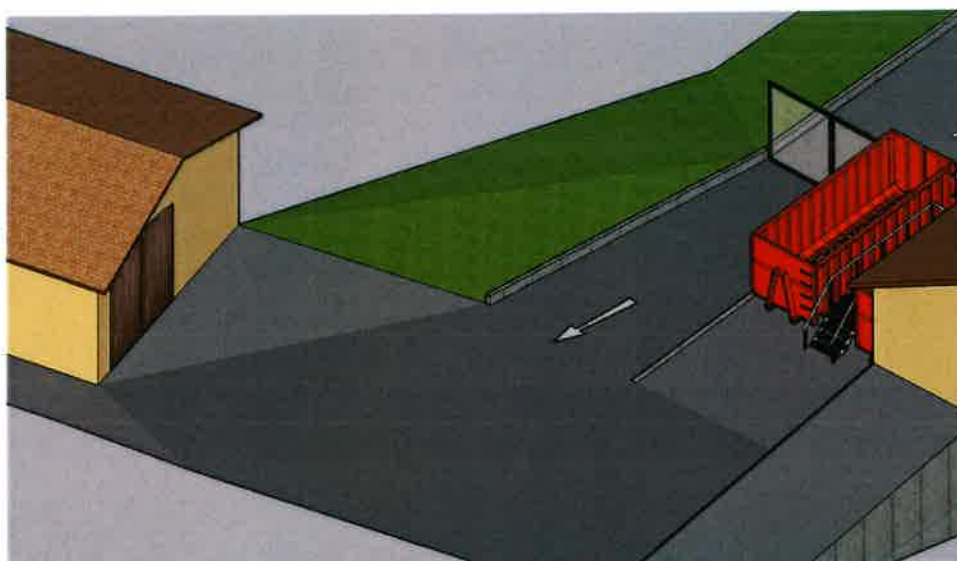


Préavis 2024/09 - Réaménagement et agrandissement de la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 171'879.-

Les loges à gazon et branchages seront accessibles en contrebas sur la parcelle 540. Cette dernière appartient à la commune et est restée constructible malgré le dézonage du dernier PACom. L'évacuation se fera par un chemin dédié en tout-venant non accessible aux usagers. Un radier en béton armé sera construit ainsi que des murs permettant d'entasser les déchets verts de soutenir le chemin en contrehaut et de faire office de rambarde (1m).



L'ancien local pompier (bâtiment 66) sera reconverti pour la collecte des petits déchets (PET, huiles, habits, batteries, frigos, déchets électroniques). Les machines qui y sont actuellement stockées seront déplacées dans un local disponible dans le battoir.



Comme tous les points de collecte seront centralisés, la surveillance pourra toujours être assurée par une seule personne.



Voies de circulation et revêtements

Le sens de circulation sera inversé afin d'utiliser la voie de sortie actuelle comme une zone d'attente en cas de forte affluence.

Le réaménagement des bennes et la suppression du couvert actuel offriront la mise en place de deux voies qui permettront de garantir la circulation lors de l'arrêt des véhicules (même avec des remorques.)



Une réfection du revêtement bitumeux de la sortie actuelle est prévue, la place devant le local pompiers sera également asphaltée.

Tous les emplacements qui accueilleront les bennes sont prévus en béton.

Evacuation des eaux

Le collecteur/décanteur mis en place lors des travaux de la Tuayrette au coin sud-ouest de la parcelle est conservé. La plateforme nouvellement bétonnée en contrehaut du mur offrira une pente permettant d'évacuer les eaux de pluie vers le même collecteur sur le radier en contrebas. Tous les jus des bennes seront ainsi redirigés vers le décanteur.

Pour répondre à des contraintes légales, les eaux de ruissellement des loges à gazon seront évacuées dans les eaux usées.

Clôture, portails, arborisation

Malgré l'absence de clôture, aucun dépôt de déchets sauvages ou de déprédations n'ont été constatés. C'est pourquoi la mise en place d'une clôture n'a pas été prévue, elle pourra être ajoutée par la suite au besoin.

Les portails existants sont conservés, les bennes sur la plateforme seront couvertes et l'ancien local pompiers fermé à clé. Le chemin d'accès prévu pour vider les loges à déchets verts sera sécurisé avec une chaîne.

Une arborisation côté nord-ouest est envisagée afin de masquer la vue pour les voisins directs.



Préavis 2024/09 - Réaménagement et agrandissement de la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 171'879.-

III. Coûts

Les coûts des travaux sont basés sur des prix de soumissions rentrées :

DEVIS ESTIMATIF			
1.	Travaux de génie civil	CHF	120'000.-
2.	Passerelles	CHF	15'000.-
3.	Marquages et signalisation	CHF	4'000.-
4.	Electricité / éclairage	CHF	10'000.-
7.	Divers et imprévus	CHF	10'000.-
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (HT)		CHF	159'000.-
TVA 8.1 %		CHF	12'879.-
MONTANT TOTAL (TTC)		CHF	171'879.-

IV. Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par reprise au fond de réserve « Ordures ménagères et déchets » 2800.04 dont le solde était de CHF 7091.56 au 31.12.2023, le solde étant emprunté. Cet investissement sera comptabilisé par le compte 450.503.00 et reporté au compte de bilan 1410.01.

Le service des ordures ménagère et déchets devant être autofinancé, cette dépense sera amortie sur durée de 30 ans.

Tenant compte du coût de cet investissement et selon simulation, la taxe au poids pourra être maintenue au tarif actuel (CHF 0.75 / kg) et la taxe forfaitaire augmentera à CHF 70.00 par année par résident majeur (actuellement CHF 60.00). Les mesures familles restent à CHF 65.00 et les entreprises et domiciles secondaires restent à CHF 100.00.

A titre de comparaison, les taxes dans les communes de la région s'élèvent à :

Commune	Taxe habitant	Taxe entreprise	Taxe sac (30l)
Jorat-Mézières	60.-	120.-	1.81
Vucherens	90.-	180.-	2.00
Ropraz	70.-	140.-	1.95
Corcelles-le-Jorat	100.-	-	0.65 / kg
Servion	90.-	180.-	1.95
Moudon	90.-	180.-	2.-



Préavis 2024/09 - Réaménagement et agrandissement de la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 171'879.-

V. Conclusion

Ce projet faisant partie du plan d'investissement 2021-2026, la Municipalité souhaite que le Conseil général accepte ce préavis, sur la base des éléments d'information qui précèdent.

Les dépenses seront financées et amorties par les Services selon le décompte final à établir à l'échéance des travaux.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 6 décembre 2024,

- vu le préavis n° 2024/09 de la Municipalité,
 - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet,
 - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance du 6 décembre 2024
1. **autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réaménagement de la déchetterie,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 171'879.-, TVA incluse, dont sera déduit le montant du fonds de réserve ordures ménagères et déchets,**
 3. **prend acte que la dépense totale sera comptabilisée par le compte d'investissement n° 450.503.00 puis activée au compte de bilan 1410.01,**
 4. **prend acte que la dépense totale sera amortie sur une durée de 30 ans,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense finale aux meilleures conditions du marché.**

Annexes : Plan de situation général 1:200

Au nom de la Municipalité

Le Municipal responsable


Raphaël Lanfranchi

Le Syndic


Olivier Hähni

La Secrétaire


Isabelle Caille



Adopté par la Municipalité en séance du 18 novembre 2024

- Existant
- Nouveau
- Démoli

